

**N°17-09-89**

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 septembre 2017.

**Présents :**

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BEAUBOIS B. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ;

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de GA FRANQUE) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; ANDRIEU J. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de D. BEE)

**Absents excusés :**

Madame BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à B. BEAUBOIS) ; GALLET J.M. ; BEE D. (donne pouvoir à G. WYCKAERT)

**Absents :**

Madame POURCHEL I.  
Messieurs GARENAUX M.

Madame Françoise DEGREMONT est élue secrétaire.

**OBJET : SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (SIPL) – MAISON DU PAPIER**

**Rapporteur : Jacques BACQUET**

Par délibération n° 17-03-14 du 6 mars 2017, le conseil communautaire a décidé l'acquisition de la Maison du Papier, sise à Esquerdes.

Afin d'accompagner ce projet, il propose que la Communauté de Communes sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local "contrat de ruralité".

Le montant total de l'opération est de **565 000,00 €HT**.

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement global de l'opération,
- De décider de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide de **209 400,00 €**
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

<b>II. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES</b>				
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES</b>				
<b>ACTION 4 - 3 : Acquisition et repositionnement de la Maison du papier</b>				
<b>DEPENSES</b>		<b>RESSOURCES</b>		<b>%</b>
<b>Dépenses éligibles</b>	Montant H.T.		Montant	
Acquisition de la Maison du Papier	330 000,00 €	Etat - FSIL	209 400,00 €	37
				0
<b>Travaux d'aménagement intérieur</b>				
Décloisonnement, recloisonnement, électricité, sols, peinture	205 000,00 €			
<b>Frais d'étude</b>				
Maîtrise d'œuvre	25 025,00 €			
Géomètre, études de sols,...	4 975,00 €			
		Sous-total subventions	209 400,00 €	37
		Autres		
		Fonds propres CCPL	355 600,00 €	63
Sous-total subventionnable	<b>565 000,00 €</b>	Total	<b>565 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement global de l'opération,
- **DECIDE** de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une aide de 209 400,00 €
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Pour extrait conforme.  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20170926-17-09-89-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2017  
Date de réception préfecture : 29/09/2017